

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
MERCREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025 À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Serge-Paul Jean, Danny Roy, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

**2025-10-01-01 Ouverture de la séance**

**2025-10-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2025-10-01-03 Adoption du dernier procès-verbal**

**2025-10-01-03.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté.

**2025-10-01-04 Liste des déboursés du mois de septembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 455 869.37 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2025-10-01-05 Correspondance (dons)**

La greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 8 septembre 2025. Le président résume les communications ayant un intérêt public.

**2025-10-01-05.1 Dons et abonnements**

Guignolée 2025

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 625 \$ soit versé au Collectif Aliment-Terre, en guise de soutien à la Guignolée 2025.

Un show pour la Vie

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) le Centre communautaire Jean-Guy-Poirier soit offert gratuitement à l'occasion du Concert-bénéfice « Un show pour la Vie » qui aura lieu le 29 novembre 2025, afin d'amasser des sous pour soutenir les familles de la Gaspésie éprouvées par le cancer.

Campagne Noeudvembre de PROCURE – 11<sup>e</sup> édition

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de procéder à l'achat de la collection 2025 (sept (7) paires de chaussettes, un nœud papillon et un mouchoir de poche assorti), au montant de 99 \$, taxes et frais en sus, en guise de soutien à la 12<sup>e</sup> édition de la campagne Noeudvembre de PROCURE.

Livre Arbre-mémoire, projet créatif-militant gaspésien

Il est proposé par le conseiller Danny Roy et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'un don de 250 \$ soit versé dans le cadre du projet Arbres-mémoire, en guise de soutien financier pour l'édition et le lancement du livre *Arbre-mémoire, projet créatif-militant gaspésien*.

**2025-10-01-06 Dépôts des états comparatifs**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le Conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, de l'état comparatif des revenus et dépenses 2024 et 2025 en date du 31 août 2025 et de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2025 avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

**2025-10-01-07 Règlements numéro 429-15, 468-19 et 517-23**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 912 500 \$ qui sera réalisé le 22 octobre 2025**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 912 500 \$ qui sera réalisé le 22 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
429-15	200 200 \$
468-19	187 300 \$
517-23	525 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 429-15, 468-19 et 517-23, la Municipalité de la paroisse de Saint-Siméon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE les règlements d'emprunts indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 octobre 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	30 500 \$
2027	31 700 \$
2028	32 900 \$
2029	34 200 \$
2030	35 600 \$ (à payer en 2030)
2030	747 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 429-15, 468-19 et 517-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2025-10-01-08      Règlement numéro 517-23**  
**Augmentation de la dépense autorisée au règlement et**  
**appropriation de la ou des sources de financement (autre que**  
**sous forme d'emprunt)**

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter la dépense autorisée au Règlement 517-23 et d'approprier la ou les sources de financement (autre que sous forme d'emprunt);

Il est proposé par le conseiller Serge-Paul Jean et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 840 301 \$ pour les fins du Règlement 517-23;

QUE le conseil est autorisé à affecter une somme supplémentaire de 46 307 \$, pour une somme totale de 239 865 \$, à la dépense, couvrant les honoraires professionnels et les taxes y étant reliées, tirée d'une partie de l'excédent accumulé non affecté du fonds général de la Municipalité.

**2025-10-01-09      Adoption du Règlement numéro 535-25**  
**Établissant la rémunération du personnel électoral et abrogeant le**  
**Règlement numéro 454-17**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte le Règlement numéro 535-25, établissant la rémunération du personnel électoral et abrogeant le Règlement numéro 454-17;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre et que le projet dudit règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'adopter le règlement établissant la rémunération du personnel électoral et abrogeant le Règlement numéro 454-17, lequel est identifié sous le numéro 535-25 et inscrit au livre des règlements.

**2025-10-01-10      Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure**

CONSIDÉRANT QUE le 14 septembre 2023, la RGMRAB est devenue propriétaire de l'ensemble des actifs reliés au Lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468,34 de la *Loi sur les Cités et villes* et 603 du *Code municipal*, la RGMRAB dresse son budget chaque année pour le prochain exercice et doit le transmettre pour adoption à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'un projet de budget pour l'année 2026 a été approuvé par les membres du conseil d'administration de la RGMRAB lors d'une réunion tenue le 16 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget approuvé a été transmis aux municipalités membres de la RGMRAB;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon est membre de la RGMRAB;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon adopte le budget 2026 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRAB, madame Cathy Cauvier.

**2025-10-01-11 Autres sujets**

**2025-10-01-11.01 Motion de remerciement – Monsieur Dial Lepage**

ATTENDU la fin du mandat de monsieur Dial Lepage à titre de conseiller de la Municipalité de Saint-Siméon;

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de remercier et féliciter monsieur Dial Lepage pour ses 24 années de vie municipale et d'en faire une motion de remerciement.

**2025-10-01-12 Période de questions**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Quatre (4) personnes étaient présentes.

**2025-10-01-13 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Dial Lepage propose la levée de la séance, il est 21 h 02.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale, greffière-trésorière